

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 23 juin 2026

**BUDGET PRINCIPAL 2026
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1**

Paul Euzière

Conseiller municipal

Président du groupe

« Grasse à Tous »

Nous voterons contre cette Décision Budgétaire Modificative n° 1 qui corrige, en tous cas modifie, le Budget Principal 2026 de la Ville auquel **nous sommes opposés pour des raisons que nous avons exprimées lors de son vote.**

Mais il y a une raison supplémentaire, tout aussi forte, à notre opposition et au Budget Principal 2026 et à la présente Décision Budgétaire Modificative, c'est la non-inscription des recettes des astreintes dues par les propriétaires du « Château-Diter » pour non application des décisions de Justice les condamnant, recondamnant, re-recondamnant tant au plan pénal qu'au plan de la Justice administrative.

Les propriétaires du Château-Diter ont été condamnés en 2019 par la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence à 500€ d'astreinte quotidienne.

Ce qui représente aujourd'hui près d'un million d'€ dus à la commune de Grasse et aux Grassois !

Et tous les jours la somme augmente... sans augmenter, car non seulement M. Diter et les sociétés propriétaires ne se conforment pas aux décisions de Justice en matière de remise en état initial des lieux, mais il n'a pas payé un seul € d'astreinte depuis la décision de la Cour d'Appel ...depuis 7 ans !

Quelle chance à ce Monsieur !

Chacun sait ici, et tous les Grassois avec nous, ce qu'il se passe si on ne paye pas à l'Etat une simple amende pour un stationnement dépassé...

Et là, rien...

Mieux les Préfets qui se succèdent et que nous avons interpellés nous répondent –parfois et souvent- de manière très incomplète.

Et quand ces éminents représentants de l'Etat –d'un « Etat de Droit », d'un Etat jacobin doué de pouvoirs qui n'ont rien de fantômatiques- nous répondent, ils nous expliquent benoîtement, sans doute avec une indéniable sincérité..., qu'ils ne peuvent rien parce que M. Diter « *multiplie les recours* » et bloque systématiquement l'application des décisions de Justice.

Allez donc expliquer cela à nos concitoyens, aux Grassois qui connaissent d'expérience ce qu'il se passe quand l'Etat ne perçoit pas une simple amende pour stationnement !

Comment expliquer cette étrange mansuétude ?

Non seulement rien n'a été fait pour la remise en état des terrains, non seulement malgré les sommes dues, pas un € n'est rentré dans les caisses de la Ville, mais on nous explique que l'Etat et ses représentants, que les pouvoirs publics ne pourraient rien !

Et dans cette affaire scandaleuse, on n'a affaire qu'à des impuissants.

Tellement impuissant que rien ne peut être fait ni par l'Etat ni par la Ville lorsque –ce qui a été le cas- le week-end dernier, le « Château-Diter » est **le lieu de fêtes bruyantes qui durent toute une après-midi et une grande partie de la nuit, que des invités arrivent par hélicoptère, que le ciel est illuminé par des lasers -et, cerise sur le gâteau, pourquoi s'en priver ?-, quand sont tirés des feux d'artifices, en période de sécheresse et alors qu'existe un arrêté préfectoral - applicable à tous les habitants des Alpes-Maritimes sauf à M. Diter et ses invités.**

Des feux d'artifice tirés non seulement, Monsieur le Maire, alors qu'il y a cet arrêté sécheresse, mais tirés sur **des terrains qui sont au PLU en Zone Classée Boisée, et, à juste titre inscrits au Plan de Prévention des Risques Incendies, depuis le terrible incendie de 1986** qui est arrivé jusqu'au Centre Hospitalier de Grasse, faut-il le rappeler, en passant précisément par ces terrains.

Donc une mise en danger des habitants de Grasse mais aussi d'Auribeau vivant dans le secteur.

Et quand les voisins ulcérés par ce mépris des décisions de Justice, inquiets à juste titre pour leur sécurité et pour la nôtre, s'adressent à la police nationale et à la police municipale, la réponse est la même : ils ne pourraient rien faire...

Où est-on ?

Au Far-West, où chacun -et surtout le plus fort, le plus riche, celui qui a le plus de « relations »- peut faire ce qu'il a envie ?

Dans quel pays vivons-nous ?

Dans une république bananière ?

L'impuissance masculine se soigne.

Mais, manifestement pas l'impuissance administrative et judiciaire à Grasse et Dans les Alpes-Maritimes !!!